



Guide de la nature *en ville*

 **île de France**





Sommaire

La présentation de la ville 4

L'Oise 6

Les bois 7

Les arbres, les arbustes et les haies 8

Les espaces verts 10
La gestion différenciée



Le fleurissement 12

La biodiversité et le Développement Durable 14

La signature de la Charte Régionale de la Biodiversité et l'adhésion à Natureparif 14

Le Concours communal de la Ville fleurie 14

Les manifestations et actions « Nature » 15

Les jardins partagés de La Challe 15

Le compostage 17

Le rucher 17

La nature dans les écoles et les Centres de loisirs 18

Conclusion 19



La Maison Bernardin-de-Saint-Pierre

Bernardin de Saint-Pierre (1737-1814), célèbre pour avoir écrit le roman *Paul et Virginie*, a vécu dans cette maison les dix dernières années de sa vie et y est mort. Perpétuel voyageur dans sa jeunesse (Martinique, Europe, île Maurice), en 1792, il est nommé intendant du Jardin des Plantes de Paris et du Cabinet d'histoire naturelle. Ami de Jean-Jacques Rousseau, il s'élèvera également contre l'esclavage. Cette maison et son jardin, entièrement restaurés, font vivre les thèmes chers à Bernardin de Saint-Pierre : les îles, l'exotisme, la lutte contre l'esclavage, les voyages, la botanique, la nature. Le jardin est entretenu par les agents du service Espaces verts qui y ont introduit des vivaces et des aromatiques afin de lui rendre son aspect d'autrefois. Maison et jardin accueillent régulièrement des expositions, des concerts, des conférences.

La présentation de

Village du bord de l'Oise, avant la dernière grande boucle de la rivière et son confluent, Eragny-sur-Oise est devenue l'une des treize communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Le village ancien a gardé tout son cachet. Il s'étend au pied du coteau, depuis les prés en bordure de rivière au nord jusqu'à la falaise au sud, creusée de nombreuses carrières. Le paysage formé par la berge de l'Oise, le chemin de halage, les jardins, le village et le coteau est resté tel qu'au XIX^e siècle et offre aux regards un tableau « impressionniste ». Le village lui-même présente d'autres atouts : le lavoir et le ru, l'église reconstruite au début des années 60 après que des bombes l'eurent détruite le 6 juin 1944, de belles maisons bourgeoises, les anciennes fermes de la rue principale.

La ville d'aujourd'hui reflète les orientations voulues par les urbanistes de la « Ville nouvelle » des années 70 pour construire sur les terres agricoles et les vergers du plateau : nombreux espaces verts et équipements, larges avenues bordées d'arbres, cheminements piétons, équilibre architectural entre pavillons et immeubles. Espaces verts et avenues offrent aujourd'hui des écrans végétaux de grande qualité et un cadre de vie verdoyant.

La ville d'Eragny couvre une surface de 472 hectares. Près de 70 hectares de cette superficie sont des zones naturelles ou d'espaces verts, soit une moyenne de 40 m² par habitant. L'entretien et la gestion de ces espaces, estimés à 45 hectares à la charge de la ville sans compter les complexes sportifs, sont en constante progression et demandent un travail considérable.



la ville

La plus grande partie du travail est effectuée en régie par le service Espaces verts. Certaines tâches sont confiées ponctuellement à des entreprises, comme la tonte des pelouses, l'élagage des arbres ou le ramassage des feuilles mortes. La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) gère également une partie des 70 hectares, de même que le Syndicat des Berges de L'Oise (SBO) pour le bord de la rivière.

La présence de la nature en ville

- > L'Oise et sa berge
- > Les friches
- > Les bois
- > Les cimetières
- > Le Parc urbain et sa Pyramide végétale
- > Les coulées vertes et la plaine Aimé Césaire
- > Les aires de jeux, les cours des écoles et les deux centres de loisirs
- > Le Parc des sports et les stades
- > Le Parc d'activités des Bellevues
- > De nombreux arbres et espaces verts en bordure de voies
- > Les espaces verts et les massifs fleuris de la ville et des résidences
- > Les jardins et les balcons

Eragy a hérité, par son histoire et sa situation géographique, un patrimoine vert important quoique récent. La nature est très présente dans notre ville. Sa préservation et son développement sont nécessaires à notre bien-être, tout en répondant aux enjeux majeurs des années à venir que sont l'adaptation au dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité.



Le cimetière ancien, dans la pente du coteau, présente un caractère paisible grâce à un aménagement paysager de qualité et à la création d'un columbarium. Lieu de recueillement, traversé cependant par de nombreux promeneurs, il offre un large panorama sur la vallée de l'Oise et Cergy-Pontoise. Le cimetière nouveau fait l'objet d'une végétalisation importante par des plantations de vivaces et de tapis fleuris, afin de le rendre plus agréable et de faciliter son entretien, particulièrement le désherbage.

COMMENT PRÉSERVER CE MILIEU FRAGILE ?

En respectant le bord de la rivière : faible vitesse en voiture et pas de stationnement dégradant la végétation, déchets dans les poubelles, partage du chemin de halage entre automobilistes, piétons et cyclistes.

En fauchant la berge et le talus le moins souvent possible, en limitant le ruissellement des eaux pluviales, en renonçant à utiliser des pesticides et des herbicides dans les espaces verts et les jardins, en enlevant les déchets qui sont une pollution environnementale et visuelle.

L'Oise

La rivière, l'Oise, borde notre ville. C'est un lieu de promenade très verdoyant, calme et préservé. La berge, très dégradée, a fait l'objet en 2009 d'un confortement en génie végétal afin de reconstituer un milieu naturel favorable à la faune et à la flore : saules, osiers, roselières, frayères.

La requalification du chemin de halage, prévue en 2014-2015, devra être simple et économe en moyens et matériaux pour conserver à ce site son caractère naturel, son charme, son attrait touristique et sa fonction indispensable de corridor écologique.

Les friches au bord de l'Oise, les zones inondables, non-constructibles, sont des réserves de biodiversité, de même que les jardins familiaux de l'association Le Jardinot. Ces espaces conserveront ou retrouveront leur caractère naturel.

L'eau est aussi présente dans la ville et forme la trame bleue, telle que soulignée dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : les bassins d'orage (non accessibles), les zones humides, et le ru qui prend sa source au lavoir.



Les bois

A l'exception de quelques beaux arbres (érable pourpre, tulipier de Virginie, cèdre, liquidambar) dans des propriétés privées, les arbres d'Eragny ont moins de 60 ans. Les bois d'aujourd'hui sont le résultat d'un repeuplement naturel, après les coupes quasi totales lors de la Seconde Guerre Mondiale. Ils sont peuplés principalement de robiniers, mais on trouve aussi des merisiers, des ormes, des hêtres, des charmes, des érables, ainsi que quelques chênes. Ils abritent écureuils, geais et piverts, hérissons et chauves-souris. Les bois sont des réserves de nature au cœur du tissu urbain. Ils doivent être préservés.



Action de nettoyage par les élèves de l'école Henri Fillette et l'association les Amis du Village.



La politique de l'arbre mise en œuvre dès 2001 a consisté à enrichir le patrimoine par de nouvelles essences (merisiers, alisiers, poiriers, hêtres, frênes, chênes...), à densifier certains sites comme le bois Méresse et le Mail qui prolonge le Parc urbain. Depuis 2004, les bois sont gérés par la CACP, en concertation avec la ville pour la mise en sécurité, l'abattage et l'entretien. Une convention a été signée avec la Sauvegarde 95 (réinsertion) pour l'entretien et le nettoyage des bois dans le respect de la biodiversité. Les allées sont fauchées, ainsi que les zones proches des habitations, mais de larges espaces sont laissés à l'évolution naturelle des sous-bois.

COMMENT GÉRER UN ESPACE BOISÉ ?

Laisser quelques tas de bois mort, des souches et des arbres creux, des herbes hautes, des taillis, des orties permet de favoriser la régénération naturelle, de préserver et de recréer des lieux de vie pour la faune, de lutter contre la baisse de biodiversité. Toutes ces techniques peuvent être adaptées à de petits espaces boisés même aux fonds des jardins.



COMMENT BIEN ENTREtenir ARBRES ET ARBUSTES ?

En pratiquant un élagage doux des arbres et arbustes : éviter les élagages importants et les étêtages qui fragilisent la santé de l'arbre et entraînent une suractivité racinaire et des rejets dommageables aux terrains avoisinants, aux réseaux et aux voiries.

En évitant les tailles trop fortes souvent peu esthétiques et qui nuisent à la floraison.

En utilisant des techniques naturelles pour traiter les parasites tels que les chenilles processionnaires du pin ou du chêne (traitement par phéromones ou bacille).

En broyant les déchets de taille pour en faire des copeaux utiles au paillage des massifs.

En laissant des feuilles mortes au pied des arbres et arbustes pour reconstituer de l'humus.

En réfléchissant à leur développement, à leur intégration dans un site, avant toute plantation.

En respectant le port naturel et les cycles saisonniers des végétaux.



Les arbres, les arbustes

Les arbres des espaces verts et des avenues ont l'âge de la Ville Nouvelle. Plantés en alignements dans les années 70 et gérés en port naturel, ce sont surtout des platanes et des tilleuls. Plus anciens, les tilleuls de l'avenue Roger Guichard sont taillés en rideau. Après la guerre, des fruitiers furent plantés sur le plateau, dont il reste quelques-uns. La ville vient de reprendre un ancien verger dont les vieux pruniers ont été conservés au profit du rucher tout proche et dont les pommiers en palmettes ont fait l'objet de soins. Des fruitiers sont désormais plantés par nos agents, y compris des framboisiers ou des groseilliers, comme à la bibliothèque. Quant au Tilleul de la liberté, planté en 1989, il a été déplacé pour cause d'urbanisation et « réinstallé » au Centre Technique Municipal où il semble se plaisir. Le lien de la nature avec le passé de la ville est ainsi conservé.

Les arbustes et les haies sont aussi très nombreux dans la ville, tant sur le domaine public que dans les propriétés privées. Ils contribuent à la qualité paysagère des rues et des quartiers par leur grande diversité, leur floraison échelonnée et leur fructification. Ils soulignent les perspectives, dessinent les coulées vertes et accompagnent les cheminements piétons.





et les haies



Pour entretenir toute cette végétation, les agents du service Espaces verts ont modifié leurs pratiques et accru leurs compétences, dans un souci de développement durable, en pratiquant la gestion différenciée. L'état sanitaire et la qualité esthétique du patrimoine vert s'en trouvent nettement améliorés, l'entretien est facilité et la durée de vie prolongée, tout en accroissant la biodiversité.



Le Parc urbain

Véritable poumon vert de la ville, avec ses six hectares d'arbres, de plantations, d'allées et de sentes, le Parc urbain est depuis plus de trente ans un espace de vie et de détente. Il achève en 2013 sa requalification : abattage d'environ un tiers des platanes, revégétalisation de la Pyramide, création de bosquets et de petites zones humides pour recueillir les eaux de pluie et éviter le ruissellement, plantations d'arbres, réfection des allées. Le bois provenant de la coupe des arbres est réduit en copeaux et sera réutilisé au pied des massifs arbustifs. L'éclairage public a été repensé et doté de lampes à basse consommation.



COMMENT PRÉSERVER LA NATURE AU JARDIN ?

En renonçant aux herbicides et pesticides, produits chers et dangereux pour tout être vivant : les insectes et les petits animaux, nos chats et nos chiens, nos enfants qui jouent dans le jardin.

En plantant des végétaux plus rustiques, plus résistants aux maladies, mieux adaptés à la nature du sol et à notre région.

En associant les plantes pour qu'elles s'entraident : fleurs et légumes entremêlés.

En broyant les petits déchets verts et en faisant du compost.

En apportant des amendements naturels : compost, lombricompost, fumier, terreau.

En paillant la terre pour s'épargner les efforts de désherbage, pour favoriser l'activité du sol (micro-organismes, vers de terre) et la croissance des végétaux. C'est un gain d'argent, de temps et d'efforts !

En traitant, si nécessaire, avec des produits naturels comme le purin d'ortie ou de prêle, le savon noir ... Et en protégeant les petits auxiliaires que sont les coccinelles, les fourmis, les insectes tel le syrphé à ceinture, les hérissons.

En laissant de petites zones naturelles, un peu de bois mort, favorables à la faune.



Les espaces verts

La gestion différenciée des espaces verts

En partenariat avec l'agglomération de Cergy-Pontoise, Eragny développe depuis six ans une politique de gestion différenciée des espaces verts. L'objectif est de gérer durablement nos espaces verts, dans une approche cohérente et transversale avec les services de l'agglomération de Cergy-Pontoise, avec laquelle nous partageons une trame verte très importante. La gestion différenciée applique les principes du développement durable, de la conception à la gestion. Elle participe à la préservation de la biodiversité et des ressources en eau, au maintien ou à la création de corridors écologiques, à la lutte contre les gaz à effet de serre (GES). Elle favorise l'amélioration des sols, diminue le volume de déchets végétaux et permet l'acquisition de nouveaux savoir-faire pour les agents municipaux.

Les interventions et les techniques sont rationalisées en fonction des objectifs et des contraintes des sites. Elles s'appuient sur un classement qui va des espaces de prestige comme les massifs fleuris des ronds-points, aux espaces naturels comme les pelouses, les prairies ou le bord de l'Oise.

- > **Le fauchage tardif** préserve la biodiversité des prairies, des espaces verts le long des avenues et des zones herbeuses, et permet la continuité des corridors écologiques.
- > **Le fleurissement alternatif** s'appuie sur de nouvelles approches comme l'extension des vivaces, la naturalisation des bulbes dont on retarde la coupe pour un fleurissement durable de plusieurs années...
- > **Les prairies fleuries** ont été mises en place en 2011. En 2013, elles couvrent environ 400 m² sur 8 sites. Elles offrent un fleurissement naturel, coloré, très agréable et durable. Elles se ressèment toutes seules. Elles nous habituent à davantage de présence de la nature en ville.



- > **Le broyage** est également pratiqué, lors des recépages et des élagages, sur place chaque fois que possible. Par ailleurs, les déchets verts évacués au Centre de traitement de la CACP sont récupérés sous forme de compost grossier que l'on remanie et conduit à maturation afin de l'introduire dans les massifs pour améliorer la structure des sols. **Le paillage** des massifs est également généralisé.
- > **L'augmentation des hauteurs de tonte à 7 cm**, pratiquée depuis 2011 par le service Espaces verts, ralentit la pousse de l'herbe, et est moins destructrice des insectes.
- > **La suppression des produits phytosanitaires** est totale depuis 2013. Ces produits sont de graves polluants. Le désherbage est manuel ou mécanique dans les cimetières et sur voiries. La ville a l'ambition d'être reconnue commune « Zéro-phyto ».

Suite à ces techniques, les plantes sauvages et les insectes ont donc la possibilité d'effectuer leur cycle naturel, de grener et de se reproduire. Une nouvelle strate herbacée réapparaît dans les espaces verts de la ville. Elle s'étoffe depuis deux ans et montre de beaux exemples de cette reconquête de la nature à Eragny : jacinthes, Sceau de Salomon, Muscari plumeux, orchidées Orchis Bouc ... De nombreux animaux y trouvent nourriture, gîte et abri.



La plupart des techniques utilisées par les agents de la ville sont applicables dans les résidences et dans les jardins. S'ajoute l'utilisation parcimonieuse de l'eau, bien précieux et cher. Cinq sites bénéficient d'un arrosage intégré et une dizaine de récupérateurs d'eau de pluie sont installés dans la ville, de 1000 à 9000 litres, soit plus de 40000 litres de capacité. Le choix des plantes contribue aussi à économiser l'eau.

COMMENT ÉCONOMISER L'EAU ?

En installant de petits récupérateurs d'eau de pluie reliés aux gouttières ou des cuves plus importantes enterrées ou installées dans les vides-sanitaires. L'eau de pluie, plus douce, est meilleure pour les plantes. Elle peut aussi alimenter une petite mare.

En paillant la terre (copeaux de bois, pailles...) pour éviter l'évaporation.

En choisissant des végétaux peu gourmands en eau.

COMMENT ALLIER FLEURS ET NATURE ?

En réfléchissant à la conception d'un espace fleuri ou d'un massif avant sa réalisation. On peut faire un schéma avec les variétés choisies, leur emplacement en fonction du sol et de l'exposition, l'harmonie des couleurs, la succession des fructifications et des floraisons.

En choisissant des variétés vivaces, résistantes, rustiques, économes en eau, plus durables, adaptées à notre région : hémérocalles, asters, phlomis, roses trémières, fuchsias, achillées, euphorbes, gauras, ...

En semant à l'automne des petites prairies fleuries.

En installant des plantes mellifères pour les abeilles et les insectes pollinisateurs qui sont gravement menacés.

En renonçant aux produits phytosanitaires et en utilisant amendements, paillages, etc.

En récoltant les graines et en faisant des semis.

En pratiquant l'échange de graines, de semis, de plants.



Le fleurissement

Les points de fleurissement, massifs, bacs, jardinières, jalonnent les principaux axes de déplacement, tant en voiture qu'à pied. Ils soulignent les lieux fréquentés (places, commerces, équipements, ...). Au plus près des habitants, ils contribuent à notre bien-être et à l'attractivité de la ville.

Trois phases de plantation permettent un fleurissement de mars à novembre, auquel s'ajoute un décor de sapins pour Noël en plusieurs lieux. Au printemps, importante floraison des fleurs à bulbes, dont on laisse le temps au feuillage de reconstituer les réserves des bulbes avant de tondre, pour qu'elles refleurissent chaque année (tulipes, crocus, narcisses, jacinthes des bois, fritillaires, renoncules). En été et jusqu'en octobre, annuelles, vivaces, graminées, sur fond d'arbustes. A l'automne, bisannuelles et chrysanthèmes.

Les objectifs retenus sont :

- > L'équilibre entre les quartiers malgré des typologies très différentes
- > La qualité esthétique et la durée de fleurissement
- > La limitation de l'entretien, la suppression des phytosanitaires, la résistance à la sécheresse, la réduction des apports en eau
- > Un fleurissement plus naturel et plus favorable à la biodiversité locale

Chaque année de nouveaux massifs ou petits points de fleurissement sont créés ou étendus : abords du lavoir, carrefour des rues Allende et Commune de Paris, jardin Bernardin-de-Saint-Pierre, îlots sur voies, cours et abords des écoles.

Le fleurissement est avant tout un fleurissement de pleine terre, en massifs. Des bacs ponctuent cependant certaines rues, principalement le chemin de halage et l'avenue Roger Guichard. Des jardinières et des suspensions éclairent les entrées de différents quartiers ou bâtiments : Mairie, entrée du quartier de La Challe, entrées des quartiers des Dix Arpents et du Grillon, carrefour des



Vendanges, rue Bernardin-de-Saint-Pierre. Enfin, les îlots directionnels sur voirie sont désormais conçus pour être végétalisés, de sorte que même entre deux voies de circulation l'on trouve un petit espace de nature, agréable à l'œil.

Des annuelles aux vivaces

Afin de répondre aux enjeux du développement durable, la politique du fleurissement est réorientée en vue de préserver les ressources, de maîtriser les coûts, de faciliter le travail des agents tout en améliorant leurs connaissances. L'attention est portée sur l'adaptation des végétaux aux modifications climatiques, sur leur résistance, sur leur durabilité et sur leurs qualités esthétiques.

C'est pourquoi la place des vivaces est en constante augmentation, sans négliger pour autant l'intérêt que représentent les annuelles. La présence des vivaces est accrue dans les massifs fleuris. Elles sont plus robustes, mieux adaptées à la sécheresse, moins exigeantes en eau. Elles restent en place plusieurs années. Elles permettent de réduire les déchets du service Espaces verts (pots en plastique, déchets végétaux). Elles offrent une floraison et une palette de couleurs toute l'année.

Entre 1000 et 1500 vivaces sont installées chaque année depuis quatre ans par les agents municipaux (hors projets et grands travaux de réhabilitation). Bisannuelles, bulbes (plantés pour un fleurissement de plusieurs années), et annuelles sont réduits d'environ 50 %.

Les massifs et les jardinières sont désherbés à la main. Aucun désherbant chimique n'est utilisé dans les massifs floraux. Les agents utilisent très peu d'engrais liquides non toxiques lors des arrosages. Depuis 2006, une nouvelle technique d'amendement naturel est utilisée, par apport de compost et de lombricompost. Les massifs sont ensuite paillés (paille et fumier broyés) : apport d'éléments nutritifs de qualité, meilleure gestion du désherbage, limitation de l'évaporation, meilleure gestion de l'arrosage.

La ville ne fait pas la production de ses fleurs. Une petite serre, non chauffée, au Centre Technique Municipal (CTM) permet cependant de mettre en culture les jardinières et de forcer la floraison des plantes achetées. Les espaces verts du CTM servent aussi à tester les nouvelles techniques de gestion différenciée : tontes de l'herbe moins fréquentes, vivaces, fleurissement des pieds d'arbres, prairies fleuries.

COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS COMMUNAL DE LA VILLE FLEURIE ?

En s'inscrivant dès janvier ! Le règlement du concours est disponible sur le site de la ville et sur demande au CTM. Le jury circule dans la ville entre juin et octobre, et récompense parfois même des personnes ou des résidences non-inscrites ! Attention, jardin ou balcon doivent être visibles de la rue.



La biodiversité et le Développement

La signature de la Charte Régionale de la Biodiversité et l'adhésion à Natureparif

En 2010, la ville a adhéré à Natureparif et a signé la Charte Régionale de la Biodiversité et des Milieux Naturels. Elle s'est ainsi engagée dans un processus d'amélioration de ses pratiques pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Elle participe chaque année à différents concours pour vérifier et faire reconnaître la pertinence des actions engagées en faveur du développement durable, et valoriser le professionnalisme de ses agents.

Le Concours communal de la Ville fleurie

Créé en 2009, le Concours communal récompense chaque année une soixantaine d'habitants et plusieurs résidences. Il réunit les lauréats en novembre lors d'une petite cérémonie qui donne l'occasion de sensibiliser les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques environnementales, à la biodiversité, à la gestion et à la réduction des déchets végétaux, aux pratiques de gestion différenciée. Le Concours récompense également les habitants qui fleurissent l'espace public.

Les Prix obtenus

- > **Prix du Développement Durable (DD)** décerné par l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) en 2011 pour le projet de l'éco-quartier Mairie-Gare.
- > **Prix du Développement Durable (DD)** décerné par l'AMIF en 2012 pour une action innovante : agents municipaux volontaires comme correspondants du DD dans les services afin d'être force de propositions.
- > **Première fleur** du Concours régional Villes fleuries obtenue en 2011 (visite du jury en juin 2010), après plusieurs années de récompenses au Concours départemental.



Durable (D)

Les manifestations et actions « Nature »

Les manifestations Marché Jardin et Nature, et Balcons fleuris ont lieu chaque printemps. Elles sont un moment de convivialité, de conseils, d'ateliers. Elles permettent d'acheter ou d'échanger plantes et fleurs. Les Balcons fleuris concernent les quartiers d'immeubles et font l'objet d'un partenariat avec les bailleurs sociaux et les amicales de locataires. Quant aux habitants de la place de la République, ils fleurissent en pied de murs les façades de leurs maisons. Et partout dans la ville de nombreux jardiniers amateurs ont à cœur d'embellir leur cadre de vie et de l'offrir à l'admiration des passants. Enfin chaque automne, l'association Chemins et rencontres présente une superbe exposition de champignons à la salle des Calandres. Autant d'occasions de faire progresser la nature en ville, de l'observer, de l'admirer et de la protéger.

Les jardins partagés de la Challe

Au printemps 2012, un premier jardin partagé a été créé en pied d'immeuble dans le quartier de La Challe. Il a remporté un vif succès auprès des habitants. Une surface de 100 m² a été mise en culture par petites parcelles de 2 à 8 m², attribuées aux habitants du quartier, dans un souci de mixité sociale. La ville, à l'initiative de ce projet, le soutient fortement et accompagne les jardiniers. Cette initiative est également inscrite dans le projet social de la Maison de La Challe, dans le cadre de son agrément par la CAF. Ce jardin est l'un des trois de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Les jardiniers se sont beaucoup impliqués, ont découvert et apprécié le plaisir du jardinage. Bien accepté par le voisinage, le jardin est respecté et contribue au lien social et à la convivialité. Il permet une sensibilisation au respect

COMMENT CRÉER UN JARDIN PARTAGÉ ?

En constituant un petit groupe de personnes motivées, même si toutes ne savent pas jardiner !

En demandant une mise à disposition d'un terrain au propriétaire foncier, au cœur des résidences. Le terrain doit être plutôt ensoleillé, facile d'accès et bien visible par tous pour faciliter la surveillance et être un objet de fierté collective.

En clôturant le terrain et en définissant des parcelles de 2 à 8 m² (ou plus !), en laissant une ou deux parcelles communes pour les enfants ou les personnes disposant de peu de temps ou d'expérience.

En élaborant une charte de bon usage qui n'omette pas les exigences environnementales, les pratiques respectueuses de la nature, les animations festives, la solidarité et la convivialité.



de l'environnement et à la biodiversité. Il est aussi un lieu de pédagogie. Il favorise les liens intergénérationnels, il recrée le lien à la nature en ville, tout en étant source d'économie puisqu'il fournit une production alimentaire de fruits et légumes sains et savoureux, à coût réduit.

En mars 2013, les jardiniers se sont réunis en assemblée constitutive pour créer leur association « Les potagers de La Challe ». Au vu de cette réussite, et des nouvelles demandes de parcelles, un second jardin de 100 m² a été créé. Cependant, afin d'assurer la pérennité des deux potagers, afin de respecter l'aspect général et les usages de ce grand espace vert, afin de poursuivre l'accompagnement des jardiniers dans de bonnes conditions, aucune nouvelle extension n'est prévu sur ce site. L'association créée s'implique fortement dans les animations et manifestations : Printemps du Développement Durable, Rendez-vous au jardin en juin, Fête des voisins, plantations à la bibliothèque, ateliers avec les enfants, compostage collectif en pied d'immeubles.

Une communication responsable

Des outils de communication sont spécifiquement dédiés à la politique de développement durable menée sur la ville :

- > Le site internet, en deux clics, dirige les internautes vers la rubrique Environnement et propreté où l'on trouve des articles de fond sur le fleurissement, la gestion différenciée, la propreté et toutes les actions des services de la ville en matière de développement durable.
- > Le journal municipal donne place régulièrement à des dossiers consacrés à l'environnement, à la qualité de la vie, à la voirie, aux travaux et aux espaces verts. Du ramassage des encombrants aux actions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles, chaque numéro dédie un des articles au développement durable.

Les supports de communication, tracts, affiches, dépliants, sont imprimés sur du papier labellisé Imprim'vert, papier recyclé.



Le compostage

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et le bailleur Efidis, la commune participe à une expérimentation de compostage en pied d'immeuble dans le quartier de la Challe. L'installation de deux composteurs près du jardin partagé de la Challe a été accompagnée d'une formation à destination des jardiniers amateurs de l'association « Les Potagers de La Challe ». Des bioseaux ont été remis à des habitants volontaires autour du jardin afin de participer à cette opération de réduction des déchets.

Le rucher

Au printemps 2010, la ville a accueilli sur un terrain communal les six ruches de deux apiculteurs amateurs d'Eragny. Le terrain est situé dans la partie village d'Eragny et a été ensemencé de plantes mellifères. Sa mise à disposition aux apiculteurs a fait l'objet d'une convention de partenariat. Dans un deuxième temps, la ville a acheté ses deux propres ruches, confiées aux apiculteurs, et a mis à disposition deux nouveaux terrains pour accueillir douze ruches au total. Les apiculteurs participent aux manifestations de la ville et interviennent dans les écoles. Malgré une faible production de miel en 2011 et 2012, due aux conditions climatiques et aux menaces qui pèsent sur les abeilles, le partenariat est très enrichissant.



COMMENT FAIRE DU COMPOST DANS SON JARDIN OU INSTALLER UN COMPOSTEUR COLLECTIF ?

En choisissant avec soin le lieu.

En s'informant des différentes méthodes de compostage.

En devenant référent pour sa résidence ou son quartier, ou en suivant une formation de maître-composteur (quelques jours).

Le compostage est un catalyseur de projets et de liens. C'est aussi une source d'économie puisqu'il réduit le volume de déchets (déchets verts, feuilles mortes, épluchures, etc.) et fournit un amendement gratuit et de qualité pour le sol.

COMMENT SAUVER LES INSECTES POLLINISATEURS ?

En semant des plantes mellifères dans les espaces verts des résidences et dans les jardins.

En construisant des hôtels à insectes, comme les deux hôtels à insectes fabriqués par des agents municipaux et installés depuis trois ans dans les deux centres de loisirs (Plan et méthode disponible en mairie).



Le Centre de Loisirs du Grillon

Sous l'impulsion de son directeur, ce centre développe depuis plusieurs années un fort engagement pour le développement durable. Récupération de matériaux pour créer du mobilier de jardin et des décors, sensibilisation aux économies d'eau et d'électricité, plantations de fleurs et culture de légumes avec les enfants, compostage, lapins et hamsters, création d'un poulailler avec des poules nourries par les enfants (restes de cantine et épluchures apportées par les parents), production d'œufs, élevage de poussins (partenariat avec la ferme pédagogique d'Ecancourt qui apporte conseils et poules aux personnes qui souhaitent installer un poulailler), protection des oiseaux qui a valu au centre d'être labellisé refuge LPO en mai 2013.

Toutes ces initiatives et cet engagement ont été récompensés en juin 2013 par l'obtention de la Première pièce (sur les 5 du puzzle) du label A'ERE, distinction attribuée par les Francas d'Ile-de-France pour les actions concrètes d'éducation au développement durable. Le Centre du Grillon est le 4^e d'Ile-de-France à être labellisé, et le premier du Val-d'Oise !

La nature dans les écoles et les centres de loisirs

Les agents de la ville, notamment les gardiens des écoles, les animateurs, les agents des espaces verts, l'ambassadrice de tri, sont disponibles pour accompagner les enfants dans des projets de développement durable : aide aux enseignants qui ont un projet de jardinage avec leurs élèves, soutien technique auprès de leurs collègues qui développent des projets de plantations et de fleurissement (bibliothèque, Maison de La Challe, Maison de la petite enfance), interventions de plantations dans les écoles ou aux abords, nettoyage du bord de l'Oise.

Les enfants ainsi sensibilisés sont les relais auprès des adultes des grands enjeux environnementaux. Ils sont aussi mieux armés pour comprendre l'avenir, y trouver leur place et s'épanouir.





Conclusion

La présence de la nature en ville préserve la biodiversité, modère le dérèglement climatique, améliore le cadre de vie.

La ville d'Eragny-sur-Oise bénéficie d'un patrimoine vert important, élément fort de l'attractivité de son territoire et indispensable à la santé et au bien-être de tous ses habitants. Conserver ce patrimoine, l'entretenir et l'enrichir, rendre la ville plus belle, plus accueillante et plus conviviale sont des objectifs à la portée de tous.

Quelques grandes associations et organismes qui se préoccupent du développement durable et de la biodiversité :

ADEME : www.ademe.fr
 AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA RÉGION
 D'ÎLE-DE-FRANCE (AEV) : www.aev-iledefrance.fr
 ARENE : www.arenidf.org
 COLIBRI : www.colibris-lemouvement.org
 KOKOPELLI : www.kokopelli-semences.fr

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) : www.lpo.fr
 LES INCROYABLES COMESTIBLES : www.incredible-edible.info
 MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE : www.mnhn.fr
 NATUREPARIF : www.natureparif.fr
 NOÉ CONSERVATION : www.noeconservation.org
 RÉGION ÎLE-DE-FRANCE : www.iledefrance.fr



Hôtel de ville
Place Louis Don Marino
95610 Eragny-sur-Oise
01 34 48 35 00
www.eragny.fr

